

BTS M.O.S. (Management Opérationnel de Sécurité)

Lien France Compétence : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35393/

PROFIL POUR CE DIPLOME:

Public visé:

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus.

Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis:

Ce Diplôme est accessible aux titulaires d'un bac professionnel, d'un bac STI2D, STMG ou d'un bac général. En fonction de la mission en entreprise, il est préférable d'avoir la carte professionnelle.

(Niveau 4)

Modalités et délais d'accès :

Modalités :

Le positionnement sur cette formation peut se faire à partir de janvier (2023) via la plateforme PARCOURSUP ou à partir du dossier de candidature sur le site <u>www.cspfruges.fr</u>.

Ces deux modalités seront suivies par la prise de contact par le responsable M Harchy.

Il est également possible d'anticiper sa candidature selon le processus suivant :

Prise de contact, pour un entretien de motivation avec le responsable du dispositif d'apprentissage (M HARCHY Fabrice), (ufa@cspfruges.fr)(06.70.98.70.18).

Admission après validation et signature du contrat d'apprentissage. Ce dernier fera office de formulaire d'inscription.

Délais : Période de positionnement de Mai à Octobre.

Selon l'article L.6222-12 du code du travail :

« La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

« La date de début de la période de formation en centre de formation d'apprentis ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

OBJECTIFS PROFESSIONNELS:

Le but de ce BTS est de former aux emplois d'encadrement d'agents de sécurité dans une entreprise de sécurité/sûreté ou dans le service interne de sécurité d'une entreprise privée, d'une administration publique ou d'une association.

L'objectif est de permettre à un jeune de se former à une qualification sanctionnée par un diplôme (Brevet de Technicien Supérieur Bac +2)



UFA SAINTE MARIE Fruges

- Préparer et mettre en œuvre d'une prestation de sécurité
- Connaître le management des ressources humaines
- Gérer la relation client
- Participer à la sécurité globale
- Apprécier et appréhender une situation en termes de communication
- Acquérir un niveau B2 en langue étrangère
- Acquérir une culture économique, juridique et managériale

PERSPECTIVES POST-FORMATION:

Poursuite d'études :

Possibilité de passer les concours suivants :

- Concours de la Police Nationale
- Concours de la Gendarmerie
- Concours de l'administration pénitentiaire

Possibilité d'intégrer :

- Licence pro (ex : licence pro sécurité des biens et des personnes.)
- Licence management des organisations
- Prépa ATS (Adaptation Technicien Supérieur
- Master

Poursuite Professionnelle:

Devenir un professionnel de la sécurité et de la sûreté

- Dans les entreprises de sécurité
- Dans les services internes de sécurité d'une entreprise privée
- Dans une administration publique
- Dans une association

Responsable d'équipe dans les domaines suivants : Surveillance et gardiennage, Sûreté aéroportuaire, Sécurité incendie, Télésurveillance, Vidéo protection, Installation de sécurité, Transport de fonds, Protection rapprochée...

Aucune équivalence avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.



ORGANISATION DE LA FORMATION:

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Plateau technique (système de vidéosurveillance, équipements pour la ronde, divers types d'extincteurs, SSI, Bac à feu etc...), connexion internet, vidéoprojecteur et documents numériques utilisé lors des cours.
- Adaptations pédagogiques envisageables

Modalités d'évaluation :

Évaluations formative orale ou écrite (pour la progression) et sommative (sanctionné par des notes).

Épreuves ponctuelles et en cours de formation (CCF) pour la validation du diplôme.

Suivi par un livret de l'évolution de l'apprenti en entreprise.

Validation:

Validation du Brevet de Technicien Supérieur diplôme de niveau 5 (Bac+2) et obtention du titre de technicien supérieur en Management Opérationnel de Sécurité

La validation du diplôme doit se faire en une session, cependant, en cas d'échec, il est possible de garder les notes des disciplines supérieures à 10.

Cf article D 643-15 du code de l'éducation : « L'obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à une épreuve de l'examen donne lieu à la délivrance d'une ou plusieurs unités. Les notes et unités correspondantes sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention. Elles peuvent donner lieu à délivrance par le recteur de région académique d'attestations de réussite valables pour cette durée. »

Nombre de participants :

De 6 à 12 apprentis

Durée de la formation :

Durée de la formation 24 mois / 1350 heures.

Deux années de 675 Heures (entre septembre 2023 et juin 2025)

Rythme de l'alternance : 2 semaines sur 4, 20 semaines de présence en centre de formation par années de formation.

Démarrage de la première année 2023 : 11 septembre 2023.

Pas de période de congés pour l'apprenti lors des semaines de formation.



Tarifs de la formation :

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Coût de la formation : en moyenne 7700 € variable selon l'OPCO de l'entreprise de prise en charge.

Reste à charge apprenti : 0 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Accessibilité handicap :

La formation ayant lieu dans un établissement scolaire, ceux-ci sont conformes à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Locaux : Réglementation ERP Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pédagogie : une adaptation est possible en fonction du type de handicap

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeanbosco.fr Interlocuteur handicap de l'UFA Sainte Marie Fruges : David Fourrier

COORDONNÉES:

Coordonnées de l'UFA Sainte Marie Fruges

Responsable du dispositif : M Fabrice HARCHY

31, rue du paradis

62310 Fruges

Tel: 03.21.04.43.76 : 06.70.98.70.18

ufa@cspfruges.fr

Coordonnées du développeur CFA du secteur

10, rue Hubble

59626 Sainghin en Mélantois

Tel: 03.20.35.90.55

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

Taux non calculable car première session de formation

Taux de réussite : % Taux de rupture : %

Taux de poursuite d'étude : % Taux d'insertion professionnelle : %

31 RUE DU PARADIS 62310 FRUGES ufa@cspfruges.fr 03.21.04.43.76.



VALEUR AJOUTÉE:

- Partenariats conventionnés avec la gendarmerie, la police nationale, les pompiers et les sociétés de sécurité privée.
- L'équipe pédagogique est constituée de professionnels de la sécurité issus soit des corps des sapeurs-pompiers, soit de la gendarmerie ou soit de la sécurité privée.
- Possibilité de progression en petit groupe pour la préparation aux examens et la construction du projet professionnel.
- L'UFA est intégré dans un établissement scolaire et bénéficie du même suivi que les élèves tant sur la pédagogie que sur l'encadrement.
- Possibilité de restauration sur place
- Possibilité d'intégrer l'internat

CONTACT:

Directeur de l'établissement : Christopher BEHARELLE

Responsable de l'apprentissage : Fabrice HARCHY

31 RUE DU PARADIS 62310 FRUGES

03.21.04.43.76. / 06.70.98.70.18 <u>ufa@cspfruges.fr</u>